



France Ciment

Alerte presse

Le 18 février 2025

Paquet Omnibus UE, simplification du MACF

Taxation carbone aux frontières: l'industrie française du ciment défend le MACF au nom d'une industrie européenne souveraine et décarbonée

«Tout retard pris dans le déploiement du MACF viendrait ralentir la dynamique d'investissements dans la décarbonation.»

Pour toute demande d'interview de Bruno Pillon – Président de France Ciment,

Contactez-nous au 07 84 90 83 16

Ce 26 février, la Commission européenne doit présenter le paquet législatif Omnibus qui ambitionne de 'simplifier' les réglementations européennes environnementales dont le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières. France Ciment rappelle que la filière se positionne sans détour en faveur de ce dispositif et appelle à son renforcement.

Bruno Pillon, président de France Ciment précise: *«Le MACF est un atout majeur pour la transition écologique et industrielle. Dans un contexte de hausse des importations extra-européennes de produits carbonés, il représente un dispositif clé de compétitivité. Son efficacité doit cependant être garantie d'ici son plein déploiement et la fin des quotas gratuits alloués dans le cadre de l'ETS. Assurer un niveau de concurrence équitable entre les producteurs européens et extra-européens est une condition indispensable aux investissements dans la décarbonation et au maintien de cette industrie en Europe.»*

France Ciment souhaite renforcer le dispositif actuel, avec les mesures complémentaires suivantes dont certaines sont à l'étude par la Commission européenne :

- Prévenir la fraude et les possibilités de contournement du MACF

En mettant en place un système de monitoring et de vérification solide des données rapportées dans les déclarations MACF des importateurs. Les règles pour les fournisseurs extra-européens doivent strictement refléter les règles imposées aux producteurs européens dans le cadre de l'ETS, avec des mécanismes de contrôle et de monitoring stricts sur sites, y compris pour les vérificateurs, des visites de sites industriels et des pénalités dissuasives pour toute non-compliance.

- La mise en place de valeurs par défaut suffisamment élevées pour éviter que la décarbonation soit limitée aux exportations vers l'Europe, ce qui aurait un impact limité sur l'environnement.

- Dans le cas du ciment, une révision des codes douaniers TARIC permettrait de mieux connaître le contenu carbone des produits importés, sur la base de leur teneur en clinker.

- Les importations de ciment, qui concernent un volume moins important que les importations de clinker, doivent être testées grâce à des **échantillonnages** pour vérifier que le ciment importé correspond bien à celui qui est déclaré.

- Proposer une solution pour les exportations

Renchéries par le prix du carbone, les parts de marché des producteurs européens risquent de baisser sans solution pour maintenir un équilibre concurrentiel. La Commission européenne doit proposer une solution pour protéger la part exportée de la production.

À propos de FRANCE CIMENT

FRANCE CIMENT est l'organisation professionnelle regroupant les industriels producteurs de clinker et de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers d'une quarantaine de sites industriels, les entreprises regroupées au sein de FRANCE CIMENT emploient près de 4 500 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,4 milliards d'euros. L'industrie cimentière française regroupe cinq sociétés productrices de ciment : Heidelberg Materials, Imerys SA (Imerys Group), Lafarge France (Membre du groupe Holcim), Eqiom (CRH Company) et Vicat.

www.france-ciment.fr